



Suspension permis 6 mois

Par Emi2208

bonjour

mon conjoint a été suspendu de 6 mois de permis car il s'est fait arrêté sous l'emprise de l'alcool.

la fin de sa suspension prend effet à partir du 16 Mars.

Nous avons fait la demande de son nouveau permis de l'ants, peut il reconduire à partir du 16 mars en possession de l'attestation d'apte à conduire par la visite médicale , le justificatif comme quoi la demande a été faite sur l'ants + les tests psychotechnique ?

ou doit il attendre l'envoi de son nouveau permis de conduire ? cela met en moyenne 3 semaines ?

Par chaber

bonjour

votre mari ne peut conduire sans avoir le permis en poche

Il doit aviser son assureur de cette sanction

Par Emi2208

merci pour votre réponse

même si l'envoi met du temps par l'ants? il ne sera plus suspendu à partir du 16 mars ..

on a fait la demande il y a quelque jour déjà et le dossier est toujours en attente

Par chaber

bonjour

le permis en poche est obligatoire pour conduire